



Grève du 13 septembre 2019 :

Un premier succès qui appelle à amplifier la mobilisation !

Vendredi 13 septembre dernier, à l'appel de l'intersyndicale FSU-CGT-CFDT-SUD, près de 200 travailleur·euse·s sociaux·ales (éducateur·rice·s spécialisé·e·s, assistant·e·s sociaux·les, éducateur·rice·s de jeunes enfants, assistant·e·s familiaux·les) se sont rassemblé·e·s devant l'Hôtel du Département à Bobigny pour revendiquer de meilleures conditions de travail, l'augmentation des effectifs et la reconnaissance de leurs métiers par le Conseil départemental 93.

Malgré les tentatives de division et les provocations de l'Administration, et grâce à la détermination des collègues, notre délégation a pu porter ses revendications et entendre la réponse de l'Administration. Au vu de l'ampleur du mouvement, il apparaît que la Direction générale n'a plus d'autre choix que d'accepter de discuter d'une revalorisation salariale. C'est une première avancée notable.

Pour autant, le Département reste campé sur ses positions de fond : il ne reconnaît toujours pas la légitimité de la catégorie A pour les cadres d'assistant·e·s socio-éducatif·ve·s et éducateur·rice·s de jeunes enfants. Il estime que ces personnels ne travaillent pas assez. La Direction générale souhaite ainsi revoir les profils de poste et supprimer des jours de congés en échange d'une éventuelle augmentation du RIFSEEP...

La réponse de la Direction générale n'est pas à la hauteur de la situation : postes vacants, difficultés à recruter et à garder les professionnel·le·s, dureté des conditions de travail. Elle n'est pas à la hauteur des engagements pris par le Président Stéphane Troussel lors des Etats généraux de la Protection de l'enfance du 7 mai 2019.

La bataille ne fait donc que commencer !

Aussi, l'intersyndicale réaffirme les revendications portées avec les agent·e·s, exige l'ouverture de négociations et des réponses sur les points suivants :

- Reconnaissance en termes de régime indemnitaire du passage en catégorie A des travailleurs sociaux comme l'ont fait de nombreuses collectivités comparables à la Seine-Saint-Denis ;
- Reconnaissance en termes d'avancement de grade et de possibilités ouvertes ;
- Réaffirmation de la reconnaissance de la pénibilité du travail par l'employeur (congés semestriels) ;
- Plan d'actions contre les risques psycho-sociaux et pour l'amélioration des conditions de travail.

Afin de nous organiser pour la suite, prochaine

Assemblée générale

Jeudi 26 septembre 2019, de 13h à 14h

Salle des Conférences - Immeuble Colombe – Bobigny